

Comme le rapporte la page 4367 du hansard, il affirmait:

Encore une fois, la Chambre ne doit pas oublier l'assurance catégorique que le premier ministre m'a donné le 1<sup>er</sup> mars 1950, comme en fait foi la page 359 du hansard, et le 16 mars 1950, comme le rapporte la page 867 du hansard. Il m'a assuré qu'il n'existe pas de "patronage" dans le service fédéral et qu'il n'était pas vrai que les candidats libéraux défaits aient un mot à dire à ce propos.

**M. Smith (Calgary-Ouest):** Vous allez au devant des coups!

**L'hon. M. Rinfret:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre a poursuivi:

Mais nous entendons vraiment trop parler de ces choses. Il se trouve que, dans le cas qui nous occupe, nous avons des preuves.

Je ne puis laisser passer cette déclaration sans la refuter. Si, dans le cas actuel, le député de Winnipeg-Nord-Centre a la preuve, examinons-la. Un des fonctionnaires du ministère est accusé d'avoir écrit au sénateur Pirie la lettre suivante:

Auriez-vous donc l'obligeance de soumettre pour considération au ministre des Postes, sur le modèle officiel ci-joint, votre recommandation d'une personne digne de remplir ces fonctions et qui serait prête à accepter ce poste ?

Franchement, monsieur le président, je ne vois rien de répréhensible à solliciter une recommandation de personnalités influentes d'une région. Non seulement nous agissons ainsi quand une position de maître de poste est vacante, mais nous demandons également à la Légion canadienne de soumettre le nom d'une personne capable de remplir ces fonctions. Cela ne veut pas nécessairement dire que cette recommandation sera agréée. Il se trouve plusieurs députés à la Chambre, surtout de ce côté-ci, qui se sont plaints assez souvent de ce que leurs recommandations n'avaient pas été acceptées. Les fonctionnaires du ministère font enquête.

Dans ce cas particulier, je ne me suis même pas informé si, oui ou non, le sénateur Pirie avait fait une recommandation, pour la simple raison que nous n'avons pas désigné de maître de poste. Nous ne l'avons pas fait parce que des personnes influentes des environs ont proposé au ministère d'abolir plusieurs des bureaux de poste qui existaient alors. Une des lettres que je désire signaler à l'attention du comité est datée du 8 décembre 1947 et est adressée à M. Herring, surintendant des services postaux aériens et terrestres. Voici ce qu'on y lit:

Je suis d'avis qu'il a lieu de remplacer par un service gratuit de livraison postale les bureaux de postes suivants: Holmesville, Mineral, Killowen et Moose-Mountain, du haut du comté de Carleton. Ces quatre bureaux de postes ne forment qu'un groupe et vu l'inauguration d'un service gratuit

de livraison postale dans toute la région environnante, je ne vois pas pourquoi ces endroits ne jouiraient pas d'une livraison gratuite. Les bureaux sont situés dans une des plus belles régions agricoles et les cultivateurs méritent un meilleur service postal. Je souhaite que vous fassiez enquête, peut-être est-ce déjà fait, et que le changement ait lieu au printemps, lorsque les chemins seront en meilleur état.

M. Herring a répondu qu'une enquête suivait son cours. La lettre du 8 décembre que j'ai citée porte la signature de M. H. H. Hatfield, représentant actuel de la région, ce qui démontre que des personnes influentes, autres que le sénateur Pirie dont l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a fait mention, sont consultées à ce sujet. Une autre lettre, également signalée de M. Hatfield et datée du 31 décembre 1947, porte sur le même sujet. On y demande l'institution d'un service de livraison rurale au lieu de bureaux de poste.

On a eu tort de l'attribuer au patronage, car on n'a pas donné suite aux observations qu'aurait pu formuler le sénateur Pirie, pour la bonne raison que ces bureaux de postes ont été fermés. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a ensuite affirmé que nous avons poursuivis notre projet de routes rurales, et informé M. Bishop que nous allions demander des soumissions. Le député de Victoria-Carleton a également été avisé en ce sens, comme il ressort d'une lettre signée par lui, en date du 31 décembre 1947. On a invité des soumissions, la plus basse ayant été présentée par M. Saunders Giberson, au montant de \$1,200.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a raison d'affirmer que M. Herring a fait savoir à M. Bishop que M. Giberson avait présenté la soumission la plus basse, au montant de \$1,200. Il est vrai aussi qu'ayant reçu ce renseignement, M. Bishop a écrit une lettre qui a déjà été versée au compte rendu et dans laquelle il se plaint que M. Giberson n'avait aucun sens des responsabilités. M. Herring lui répondit qu'il se renseignerait sur ce point immédiatement. M. Bishop, comme l'a signalé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, a alors écrit une seconde lettre en ces termes:

Ayant étudié la question, je constate que cet homme a moins le sens des responsabilités que je ne le croyais.

La conclusion tirée par le député de Winnipeg-Nord-Centre apparaît à la page 4366 des *Débats* du 27 juin:

En premier lieu, le ministère lui écrit le prévenant qu'il avait envoyé des invitations à soumissionner. Plus tard, il l'a informé que le contrat serait adjugé à un tel. M. Bishop s'y est opposé, prétendant que le soumissionnaire choisi ne convenait pas. Le ministère a donc décidé de ne pas adjuger immédiatement le contrat. Puis, après réflexion, M. Bishop a déclaré qu'il convenait de confier le travail à M. Untel. C'est ce qu'on a fait.